

Date : 27/09/2015
Page : FRANCE
Niveau : Niveau national
Rubrique : EVÉNEMENTS ET PERSPECTIVES...
Thématique : Politique
Surface : 129 %


Dossier
Politique

L'ancien ministre Alain LAMBERT, président (DVD) du conseil général de l'Orne et M. Jean-Claude ROULLARD, maire (PS) du Mans, ont présenté leurs propositions pour diminuer le nombre de normes applicables aux collectivités territoriales.

"Alléger le stock de normes et endiguer leur flux". Tel est le mot d'ordre du rapport sur la lutte contre l'inflation normative de MM. Alain LAMBERT, ancien ministre, conseiller maître à la Cour des comptes, président (DVD) du conseil général de l'Orne et Jean-Claude ROULLARD, maire (PS) du Mans, remis hier au Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT. La lettre de mission qui leur avait été adressée par le Premier ministre dans le cadre de la modernisation de l'action publique (cf. "BQ" du 19 décembre) leur confiait la tâche "d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour alléger le stock des normes qui pèsent sur les collectivités territoriales", de "regrouper des outils et des méthodes pour évaluer ces normes", et "d'identifier les normes inutilisées et inadéquates".

Rappelons (cf. "BQ" du 21 novembre) que le Sénat a adopté l'an dernier une proposition de loi présentée par M. Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret), président de la commission des Lois, et Mme Jacqueline GOURJAULT (UDI-UC, Loire-Cher), présidente de la Délégation aux Collectivités territoriales, créant un Conseil national du stock des normes applicables aux collectivités locales. La Haute Assemblée a en outre adopté en décembre dernier une proposition de loi, présentée par M. Eric DOLGÉ, sénateur (UMP) et président du conseil général du Loiret, sur la réduction des normes imposées aux collectivités territoriales (cf. "BQ" du 13 décembre).

A Matignon, on souligne la "volonté forte" de M. AYRAULT de s'emparer de ce dossier et "de faire vite mais bien", il s'agit donc de dépasser le stade du constat trop plein de normes et du "rien à y consacrer" qu'il constituait, en avançant vers une véritable prise en compte de la réalité et en réalisant le "temps d'expertise nécessaire". Selon un communiqué diffusé hier, le Premier ministre annoncerá plusieurs décisions "que le gouvernement mettra en œuvre pour aller droit devant, lors du prochain comité interministériel de modernisation de l'action publique (Cimapi), le 2 avril. La liste des normes dont il est proposé de supprimer sera quant à elle "soumise à l'expertise des ministères concernés en vue de décisions dans les semaines à venir".

Interpréter, abroger, alléger, réviser : quatre manières de diminuer le stock des 400 000 normes applicables aux collectivités territoriales

400 000 normes sont aujourd'hui applicables aux collectivités territoriales. Dans la première partie du rapport à laquelle nous avons plus particulièrement consacré M. M. J.-A.R.D., plusieurs méthodes envisagées pour "alléger le stock". Le maire du Mans propose tout d'abord de développer "l'interprétation des normes", car ce n'est pas seulement leur application qui pose problème "mais la tendance à leur application stricte et dogmatique". Parmi les mesures préconisées pour atteindre cet objectif, figurent notamment la création auprès des préfets de département d'une instance de débat contradictoire sur l'interprétation des normes, la mise en place d'une nouvelle procédure sur lavis conforme de l'architecte des bâtiments de France, ou encore le passage du contrôle de légalité au conseil en interprétation.

L'abrogation de normes "figurant sur le podium de l'absurdité" est également préconisée non sans humour par le rapporteur. Une telle opération constituerait un véritable précédent, une grande entreprise... souligne M. BOLLARD, sur la plus haute marche de ce podium on